

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2014

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue le lundi 6 janvier 2014, à 20 h 00, à la salle du conseil au 111, rue Hôtel-de-Ville.

Sont présents : mesdames les conseillères Lynda Poulin, Denise Roy et Marjolaine Deblois, ainsi que

messieurs les conseillers Mario Boily, Alain St-Hilaire et Patrice Giguère.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Labbé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Giguère, est également présente.

ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 6 JANVIER 2014

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de décembre 2013.
3. Adoption des comptes.
4. Adoption règlement taxation.
5. Adoption règlement tarification.
6. Résolution attestant la réalisation des travaux – Subvention Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (10 000\$).
7. Contrat de travail Yvan Poulin.
8. Vacances annuelles.
9. Brigadier scolaire.
10. Travaux peinture salle municipale.
11. Demande Marc Bolduc, compte de taxes.
12. Fausse alarme du 24 décembre 2013 vieux couvent.
13. Bris fenêtre clinique médicale 24 décembre 2013.
14. Souper spaghetti Club Optimiste.
15. Demande cupw-sttp (syndicat des travailleurs-travailleuses des postes).
16. Commandites (Accueil Grossesse Beauce-Appalaches).
17. Rapport protection incendie.
18. Nomination maire suppléant.
19. Période de questions.

DIVERS :

Lecture de la correspondance.
Rapport des organismes.
Priorités locales (Sûreté du Québec).
Épandeur à abrasif.
Date de la pré séance.

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Résolution numéro 01-06-01-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit adopté.

02. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2013

Résolution numéro 02-06-01-2014

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que les procès-verbaux de décembre (séance ordinaire et séance extraordinaire du budget) soient adoptés tel que préparés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

03. ADOPTION DES COMPTES

Résolution numéro 03-06-01-2014

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 6 janvier 2014 au montant de 90 969,33 \$.

04. ADOPTION RÈGLEMENT TAXATION

Résolution numéro 04-06-01-2014

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale et les modifications de certaines dispositions législatives (1979, chapitre 72), autorise les municipalités à adopter des règlements pour l'application de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement autorisant le paiement des taxes municipales de la municipalité de Saint-Odilon à se faire en six (6) versements;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 2 décembre 2013;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le conseil adopte le règlement numéro 319-2014 intitulé « Règlement autorisant le paiement des taxes municipales de la municipalité de St-Odilon en six (6) versements »

05. ADOPTION RÈGLEMENT TARIFICATION

Résolution numéro 05-06-01-2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 2 décembre 2013;

ATTENDU QUE ce règlement abroge et remplace le règlement numéro 313-2013.

POUR CES RAISONS, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le conseil adopte le règlement numéro 320-2014 intitulé « Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2014 »

06. RÉOLUTION ATTESTANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX – SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (10 000\$).

Résolution numéro 06-06-01-2014

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000, 00 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Que le formulaire de demande de subvention soit joint à la résolution.

07. CONTRAT DE TRAVAIL YVAN POULIN

Considérant que le contrat de travail de M. Poulin est présentement en renouvellement, une offre lui sera faite à la prochaine séance du conseil.

08. VACANCES ANNUELLES

Point reporté.

9. BRIGADIER SCOLAIRE

Résolution numéro 09-06-01-2014

Attendu que Madame Colette Poulin a été engagé comme brigadière;

Attendu que Mme Poulin devra être présente de 8h à 8h15, de 11h45 à 12h, de 12h35 à 12h50 et de 14h45 à 15h, à raison de 5 heures par semaine;

Attendu qu'elle recevra un taux horaire de 17,00\$;

Attendu que celle-ci demande à être payé 10 heures par semaine au lieu de 5 heures;

Pour ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne refuse la présente demande.

10. TRAVAUX PEINTURE SALLE MUNICIPALE

Résolution numéro 10-06-01-2014

Attendu que des travaux de peinture devront être faits dans l'édifice municipal;

Attendu qu'un décorateur a soumis une estimation pour du nouveau papier peint dans la salle municipale ainsi que pour le bureau.

Pour ces raisons, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de procéder à l'achat du papier peint pour la salle municipale seulement au montant de 1043.64\$ avant taxes.

11. DEMANDE MARC BOLDUC, COMPTE DE TAXES

Résolution numéro 11-06-01-2014

Attendu que M. Bolduc adresse une demande au conseil municipale pour la radiation du solde de ses taxes;

Attendu que celui-ci revendique que sa femme, Mme Chantal Plamondon, n'exerce plus ni la coiffure, ni la massothérapie et demande ainsi le retrait de la tarification de vidange commercial;

Attendu qu'une pancarte est installée en avant de la résidence pour annoncer les services offerts;

Attendu que des confirmations de clientes ont été obtenues à savoir qu'elle bénéficie toujours des services de Mme Plamondon;

Attendu que celle-ci se retrouve dans différents répertoires disponibles sur internet, tel que Wikiglow.com et lemassage.info;

Pour ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de refuser la demande de M. Bolduc et de lui renvoyer un état de compte.

**12. FAUSSE ALARME DU 24 DÉCEMBRE 2013 VIEUX COUVENT
Résolution numéro 12-06-01-2014**

Attendu que les salles au vieux couvent étaient louées le 24 décembre dernier;

Attendu qu'une fausse alarme a été déclenchée le 24 décembre dernier à cause de la fumée de cigarettes;

Attendu que des pompiers ont dû intervenir;

Pour ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'ajouter une clause sur le contrat interdisant le fumage et imposer une amende en cas d'infraction.

**13. BRIS DE FENÊTRE CLINIQUE MÉDICALE 24 DÉCEMBRE 2013
Résolution numéro 13-06-01-2014**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'envoyer une facture à M. François Cloutier suite au bris de la fenêtre de la clinique médicale le 24 décembre dernier.

**14. SOUPER SPAGHETTI CLUB OPTIMISTE
Résolution numéro 14-06-01-2014**

À l'occasion du souper spaghetti organisé par le Club optimiste le 18 janvier prochain, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que :

- la municipalité paie le souper aux membres du conseil municipal et leur conjoint, aux employés municipaux et leur conjoint ainsi qu'aux nouveaux propriétaires arrivants;

- qu'une bouteille de vin soit offerte par couple aux membres du conseil, aux employés et aux nouveaux arrivants.

**15. DEMANDE CUPW-STTP (SYNDICAT DES TRAVAILLEURS-
TRAVAILLEUSES DES POSTES)**

Point reporté à une séance subséquente.

**16. COMMANDITES (ACCEUIL GROSSESSE BEAUCE-
APPALACHES)**

Résolution numéro 16-06-01-2014

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de refuser la demande de commandite d'Accueil grossesse Beauce-Appalaches.

17. RAPPORT INCENDIE

Résolution numéro 17-06-01-2014

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport des interventions de novembre et décembre 2013 fourni par le chef pompier, monsieur Robert Ruel.

18. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Résolution numéro 18-06-01-2014

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de nommer Mme Denise Roy comme mairesse suppléante pour l'année 2014.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen se demande si les procès-verbaux seront mise à jour sur le site internet. Ceux-ci devraient être diffusés dans les prochains jours.

Un citoyen s'interroge sur l'intervention d'une charrue de la Municipalité chez Interbois. Des explications lui sont données à savoir qu'un lift était pris et que ce même lift avait intervenu antérieurement pour aider une charrue. Ceci se voulait un échange de services. Par contre, il est rappelé qu'en temps normal, la machinerie de la municipalité n'intervient pas.

20. DIVERS

- La directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, fait la lecture de la correspondance.
- Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.
- La Sûreté du Québec demande à la Municipalité d'identifier ses priorités locales pour 2014. Ce dossier sera vu avec le comité de sécurité routière.
- Une demande est faite au conseil pour l'achat d'un épandeur à abrasif portatif. Celle-ci est refusée considérant l'utilité future de cet équipement.
- Le conseil mentionne également qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, aucune heure supplémentaire ne pourra être accumulée.
- La pré-séance aura lieu le 28 janvier prochain à 19h.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro 21-06-01-2014

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 21h40.

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière.